

Pièce n°3-2 : Plan local d'Urbanisme

Déclaration de projet valant
mise en compatibilité

Commune de Thônes

Procédure

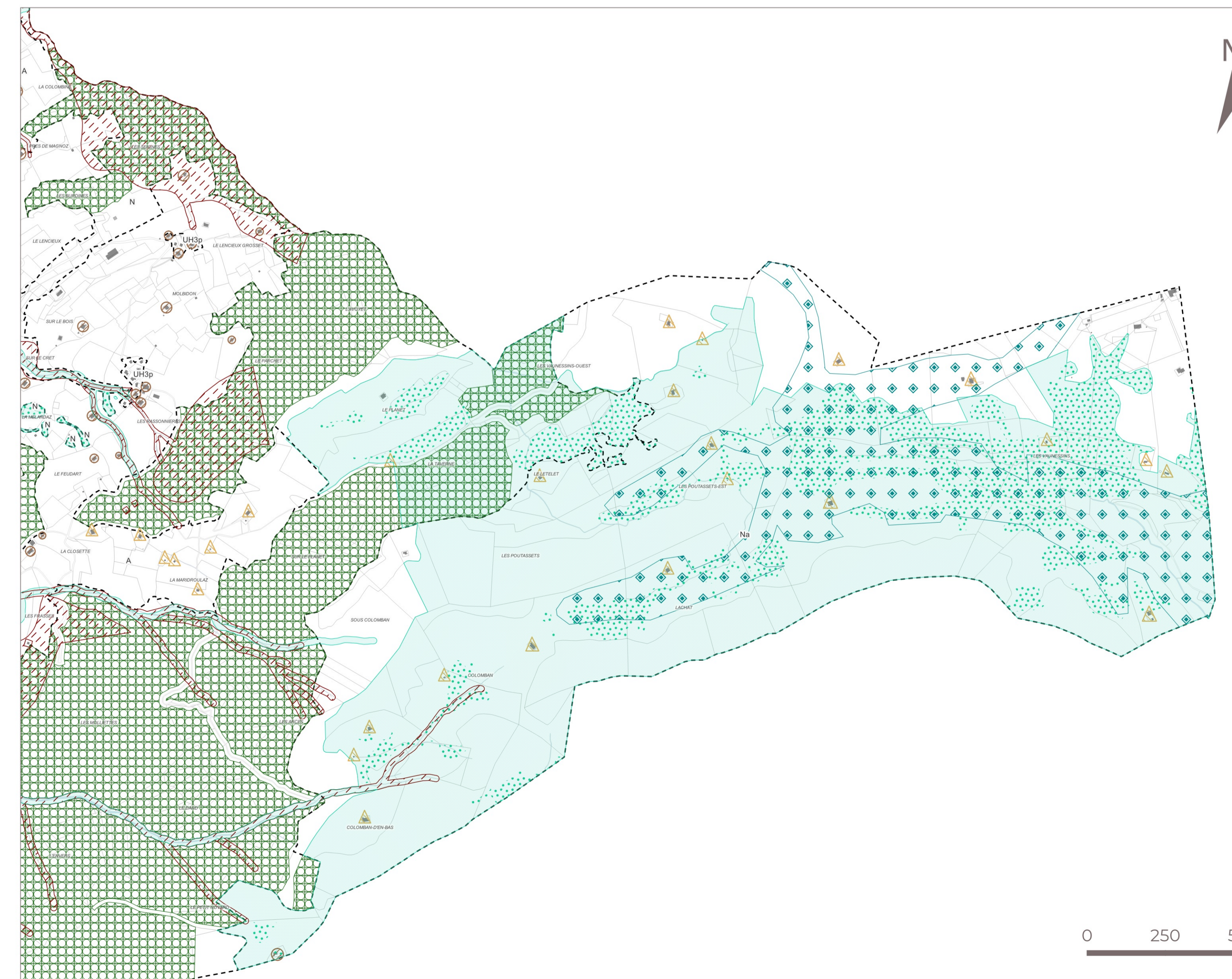
Elaboration du PLU approuvée le 13 mars 2017
Modification simplifiée n°1 approuvée le 12 avril 2018
Modification simplifiée n°2 approuvée le 20 décembre 2018
Modification simplifiée n°2 approuvée le 10 octobre 2019
Modification simplifiée n°4 approuvée le 30 janvier 2020
Modification n°1 approuvée le 12 novembre 2020
Modification simplifiée n°5 approuvée le 9 septembre 2021
Modification n°2 approuvée le 13 octobre 2022
Modification simplifiée n°6 approuvée le 12 septembre 2024
Modification n°3 approuvée le 13 mars 2025
Déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 approuvée le 26 février 2026

1:10 000

Version du 12-02-2026



- Zonage
- Prescriptions
 - Espace boisé classé
 - Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive
 - Domaine skiable
 - Construction ou groupement bâti d'intérêt patrimonial ou architectural
 - Secteur d'intérêt paysager
 - Secteur d'intérêt écologique
 - Zone humide
 - Corridor écologique
- A titre informatif
 - Bâti dur
 - Bâti léger
 - Parcelle
 - Lac, mare, rivière
 - Piscine
 - Secteur soumis à des risques naturels forts



0 250 500 m

Sources : Cadastre 2025 / Réalisation : Chabot Conseil - M. Chatelets - Le 02-03-2026



0 250 500 m